

8 clandestins sur 10 ne sont pas expulsés de l'UE !

écrit par Jules Ferry | 15 septembre 2021





Moins de 20 % du demi-million d'illégaux qui se voient notifier une obligation de rentrer chez eux chaque année le font effectivement.



C'est ce que montre un nouveau rapport des auditeurs de l'UE.

Source : [Rapport spécial n° 17/2021 publié le 13 septembre 2021](#)

Selon le commissaire aux comptes, Leo Brincat, cela favorise encore plus l'immigration clandestine.

C'est le rapport « *Coopération de réadmission de l'UE avec les pays tiers : les mesures pertinentes ont donné des résultats limités* » qui montre ce grand échec.

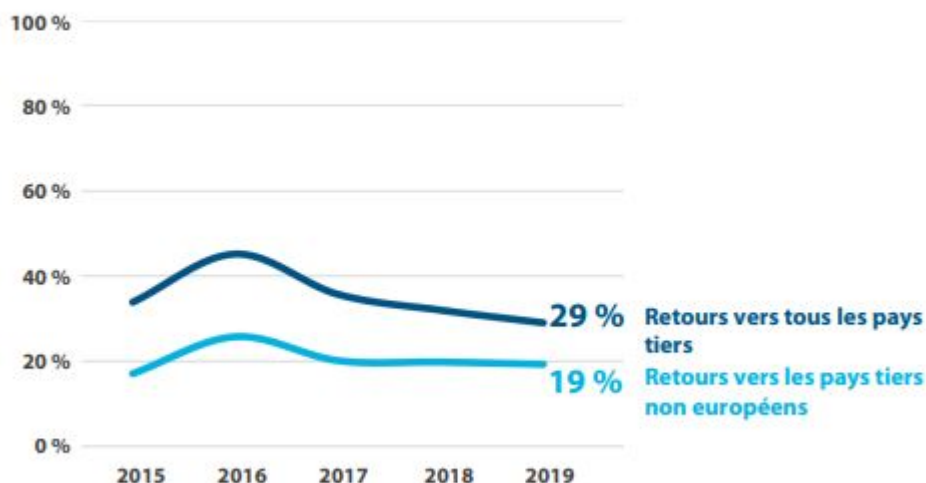


Dans ce rapport :

Depuis 2008, environ 500 000 ressortissants étrangers en moyenne par an sont contraints de quitter l'UE parce qu'ils sont entrés ou ont séjourné dans l'UE sans permis. Cependant, seul un tiers d'entre eux sont effectivement retournés dans un pays tiers (29 % en 2019).

Ce « taux de retour réel » tombe en dessous de 20 % pour les retours vers des pays hors du continent européen. Les retours effectifs sont plus ou moins également répartis entre retour volontaire et retour forcé.

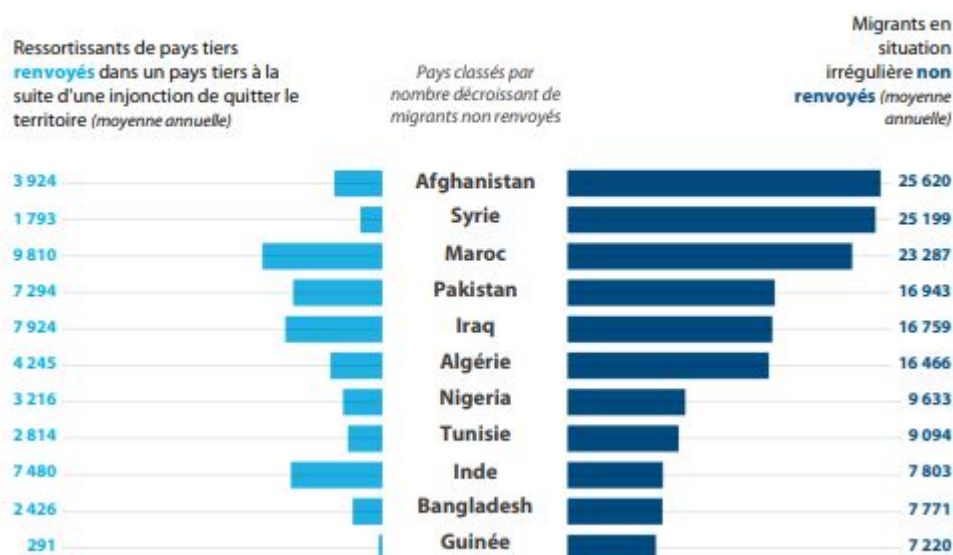
Figure 1 – Taux de retour effectif (EU-27)



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données d'Eurostat.

En 2015, l'UE a introduit un plan d'action pour le retour. En outre, certains pays ont conclu des accords bilatéraux pour amener les migrants à retourner dans leur pays d'origine.

Figure 4 – Moyenne annuelle des migrants en situation irrégulière renvoyés (2014-2018)



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données d'Eurostat (séries de données migr_eiord et migr_eirtn).

Les dix pires pays, ceux avec le plus de clandestins qui ne sont pas revenus au cours de la période 2014-2018, hors Syrie, étaient par ordre décroissant : Afghanistan, Maroc,

Pakistan, Irak, Algérie, Nigeria, Tunisie, Inde, Bangladesh et Guinée. Soit une écrasante majorité de pays musulmans qui ne veulent pas reprendre leurs ressortissants.



Une des raisons de la difficulté de renvoyer les illégaux chez eux est que les pays d'origine ne veulent pas coopérer. Entre autres, ils s'opposent à la clause sur les ressortissants de pays tiers.

La clause permet aux migrants de retourner dans un pays tiers qu'elles ont traversé avant d'entrer dans l'UE. Il s'agit d'une clause standard dans tous les accords de réadmission de l'UE conclus jusqu'à présent, même avec des pays plus éloignés comme le Pakistan. Les pays tiers ont tendance à s'opposer à cette clause car elle est politiquement très sensible et n'est pas inscrite dans le droit international.

Le rapport mentionne également que les pays qui doivent recevoir leurs citoyens manquent d'«incitations ». En clair, il faudrait en plus les payer davantage pour être débarrassés des toxiques qu'ils nous envoient !